



Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

BS 21-03-001 UU
Le 07/03/2021

EVASAN / RCC / REMONTEES

Chers collègues,

L'actualité d'Air Austral ne cesse d'évoluer chaque jour, et il nous est difficile de vous transmettre des informations pertinentes tant du jour au lendemain elles peuvent devenir obsolètes.

Le convoiage du F-OLAV est aujourd'hui fixé au 26 mars et au fur et à mesure, au travers des Maintiens des Compétences, le PNC sera qualifié sur Airbus. Nous pouvons déjà vous confier que certaines destinations se verront attribuer des PEQ à 3 et d'autres à 4. Nous veillerons à ce que des règles claires régissent ces compositions équipages.

Vous avez pu le lire dans la presse et à travers les différents mails de la Direction, Air Austral a effectué son premier vol entièrement EVASAN. Une belle réussite qui fait bonne publicité en cette période difficile où des négociations sont en cours dans les plus hautes sphères de l'Etat afin d'apporter un zeste de financement. Nous regrettons néanmoins que les protocoles sanitaires, les procédures de service, de sécurité et de sauvetage n'aient été fournis que le jour J du vol. Aussi, **le manque de communication aux différentes instances** sur ces particularités liées aux EVASAN est à souligner.

L'appel à volontariat s'est effectué bien avant la communication des procédures et protocoles, ce qui est bien entendu regrettable pour permettre de préparer son vol dans les conditions optimales ! L'entreprise a pu voir qu'elle peut encore **compter sur son personnel** bien que nous ne comprenons pas les raisons qui ont poussé la régulation à contacter des collègues **non volontaires** pour ce vol particulier, lorsqu'il est annoncé 120 volontaires...

Néanmoins, un gros point d'ombre subsiste : l'éventualité d'une contamination d'un personnel sur un vol (EVASAN ou non). En effet, nous avons plusieurs retours de PNC testés positifs, qui nous ont confié avoir effectué la démarche de prévenir eux-mêmes leur PEQ ! Ni l'ARS, ni l'entreprise ne considèrent un PEQ comme cas contact et les collègues concernés peuvent être dans l'ignorance qu'un de leur collègue sur le même vol était positif à la Covid-19. **Aucune procédure n'est claire** dans ce principe de précaution de prévenance des salariés, aussi, la responsabilité de l'entreprise est-elle engagée ?

De plus, si les effets secondaires vous amènent à perdre votre licence, vous n'êtes à ce jour, **toujours pas couverts** ... Depuis le mois de décembre nous alertons Air Austral et cela ne semble pas les alarmer outre mesure...

Nous sommes inquiets de ne voir communiquer aucune conduite à tenir concrète en cas de positivité à la Covid-19, perplexes de n'être toujours pas assurés et lassés par le manque de communication préalable aux OS et aux salariés dans ces contextes particuliers comme par exemple celui du vol tout EVASAN.

Concernant la RCC, **la première version court toujours** après la signature d'un énième avenant à l'accord. Nous invitons les PNC à attendre la RCC 2 car celle-ci sera légèrement plus intéressante pour notre population ! Lorsque celle-ci sera signée, très prochainement, nous vous communiquerons les avantages liés à la Rupture Conventionnelle Collective, version 2.

Pour finir ce bulletin, nous vous remercions de continuer à nous remonter les anomalies telles que les **déplacements des jours OFF sans accord du PNC**, les problèmes liés aux différents hébergements, la problématique de la salle de réserve qui semble abandonnée par la DPNC (surtout le week-end) ou encore les problèmes liés aux salaires, ...

Continuez ainsi, ce n'est qu'en reportant les anomalies que nous pourrions protéger nos acquis !

Syndicalement,

Votre équipe

